



Affiché le 08/04/2019
Retiré de l'affichage le :
Signature :

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
MAIRIE D'AURAY (56400)

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
2 avril 2019**

Le mardi 2 avril 2019 à 19 HEURES 00, le Conseil Municipal de la Commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mardi 26 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Joseph ROCHELLE, Maire.

La séance a été publique.

Etaient Présents à la présente délibération :

Monsieur Joseph ROCHELLE, Monsieur Jean-Michel LASSALLE, Madame Aurélie QUEIJO, Monsieur Azaïs TOUATI, Madame Annie RENARD, Monsieur Jean Claude BOUQUET, Madame Pierrette LE BAYON, Monsieur Ronan ALLAIN, Madame Mireille JOLY, Monsieur Benoît GUYOT, Monsieur Armel EVANNO, Madame Valérie VINET-GELLE, Madame Marina LE ROUZIC, Monsieur Jean-Pierre GRUSON, Madame Marie-Noëlle POMMEREUIL, Monsieur Roland LE SAUCE, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur François GRENET, Madame Emmanuelle HERVIO, Monsieur Yazid BOUGUELLID, Monsieur Christian PELTAIS, Monsieur Mathieu LAMOUR, Madame Yvette PUREN, Monsieur André MABELLY, Monsieur Jean-Charles KERLAU

Absents excusés :

Madame Valérie ROUSSEAU (procuration donnée à Monsieur Ronan ALLAIN),
Monsieur Jean-Claude LARRIEU (procuration donnée à Madame Pierrette LE BAYON)

Secrétaire de séance : Madame Marina LE ROUZIC

COMPTE RENDU

~~~~~

## **1- DGS - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2019**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GOUEGOUX, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 12 mars 2019

## **2- DGS - COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN - MODIFICATION DES STATUTS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 19 voix pour),

8 abstention(s) :  
Monsieur GRUSON, Madame POMMEREUIL, Monsieur LE SAUCE, Madame HULAUD, Monsieur GRENET, Madame HERVIO, Monsieur PELTAIS, Monsieur LAMOUR

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GOUEGOUX, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** une augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit du Département du Morbihan, d'un montant de 1 762 467 € sans prime d'émission. Le capital social serait porté de 4 084 593 € à 5 847 060 € par émission de 25 543 actions nouvelles ;

- **APPROUVE** le projet de modification de l'article 6 des statuts de la Compagnie des Ports du Morbihan tel qu'annexé ;

- **DONNE MANDAT** aux représentants de la commune (titulaire ou suppléant) d'approuver cette modification statutaire lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire de la Compagnie des Ports du Morbihan.

## **3- DSTS - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE - GEMAPI**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GOUEGOUX, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **ÉMET** un avis favorable aux modifications des statuts de la Communauté de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique conformément à sa délibération n°2018DC/143 prise en date du 9 novembre 2018 ;

- **APPROUVE** en conséquence les statuts modifiés annexés à la présente délibération.

#### **4- DSTS - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET LA COMMUNE D'AURAY**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GOUEGOUX, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

#### **5- DF - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION "L'ARGONAUTE" : AVENANT DE PROROGATION**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GOUEGOUX, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant de prorogation de la convention jusqu'au 30 Juin 2020.

#### **6- DF - MODIFICATION DE GARANTIES D'EMPRUNT AU PROFIT DE BRETAGNE SUD HABITAT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS - RÉAMÉNAGEMENT DE PRÊTS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GOUEGOUX, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **REITERE** sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du prêt Réaménagées".

La garantie est accordée pour chaque ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y

compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

- **ACCEPTE** les nouvelles caractéristiques financières des lignes du Prêt Réaménagées qui sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées" qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes du Prêt Réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du livret A, le taux du livret A effectivement appliqué auxdites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A du 22/06/2018 est de 0,75 %.

- **ACCORDE** sa garantie jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **S'ENGAGE** jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges.

#### **7- DAGRH - INDEMNISATION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES RÉALISÉS A L'OCCASION DES SCRUTINS ÉLECTORAUX**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GOUEGOUX, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** que la rémunération forfaitaire des agents chargés du secrétariat des bureaux de vote à l'occasion des prochains scrutins sera, par tour de scrutin, versée comme proposé ci-dessus ;

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget primitif.

#### **8- DSTS - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE - RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITÉ 2017 : ÉLIMINATION DES DÉCHETS, PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE, ASSAINISSEMENTS COLLECTIF ET NON COLLECTIF**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GOUEGOUX, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **PREND** acte des informations présentées ci-dessus.

**9- DSTS - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RÉSEAU DE CHALEUR ET CHAUDIÈRE BOIS DU GUMENEN - RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR LA PÉRIODE DE CHAUFFE DU 01/07/2017 AU 30/06/2018**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GOUÉGOUX, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **PREND** acte des information présentées ci-dessus.

**10- DSTS - SYNDICAT D'EAU DU MORBIHAN - RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2017**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GOUÉGOUX, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **PREND** acte des informations présentées ci-dessus.

**11- DSTS - GRDF - RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2017**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GOUÉGOUX, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **PREND** acte des informations présentées ci-dessus.

**12- DSTS - MORBIHAN ÉNERGIES - RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2017**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GOUÉGOUX, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **PREND** acte des informations présentées ci-dessus.

**13- DSTS - SYNDICAT MIXTE DU LOCH ET DU SAL - RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2017**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GOUEGOUX, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **PREND** acte des informations présentées ci-dessus.

A 20h35, l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, M. Le Maire lève la séance.